

Guide pratique en 101 questions

LE BREVET D'INVENTION

La cause des inventeurs



Catherine Grosset-Fournier
Angélique Dacheux

Préface de Yves Chauvin
Postface de Jacques Azéma

Editions
TEC
& **DOC**

Lavoisier

Le brevet d'invention

La cause des inventeurs

Guide pratique en 101 questions

Catherine Grosset-Fournier
Angélique Dacheux

Editions
TEC
& **DOC**

Paris

Chez le même éditeur

La vraie nature de l'innovation. Pourquoi elle remet en cause les fondements de l'entreprise
F. Barnu

Médicaments : les règles du jeu
J.-A. Robert, A. Regniault

La Propriété Intellectuelle en droit international et comparé (France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis)
J.-L. Piotraut

La brevetabilité des innovations biotechnologiques appliquées à l'Homme, 3^e édition
M.-C. Chemtob-Concé

Le régime juridique du brevet dans l'Union Européenne
A.-S. Gourdin-Lamblin

Dictionnaire des techniques et technologies anglais-français, 4^e édition
J. R. Forbes

Atlas de poche de biotechnologie et de génie génétique
R. D. Schmid

Ce livre contient des informations juridiques qui ne sauraient être interprétées comme des conseils juridiques et ne pourraient remplacer des consultations spécifiques. Les interprétations et commentaires présentés dans cet ouvrage reflètent les opinions personnelles des auteurs.

Direction éditoriale : Emmanuel Leclerc
Édition, mise en pages, couverture : Gilda Masset, Paris
Fabrication : Estelle Perez

Illustrations couverture et intérieur : © Grégoire Sanna (aka Sensuko)
Droit américain en collaboration avec Benoît Castel, US Patent Attorney, Washington

© LAVOISIER, 2012
Paris

ISBN : 978-2-7430-1449-0

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 1^{er} juillet 1992 - art. L 122-4 et L 122-5 et Code pénal art. 425).

Préface

Aux temps anciens, celui qui trouvait un nouveau produit ou une nouvelle recette les gardait secrets pour en conserver la propriété. Cela conduisait à de l'espionnage et corrélativement à moins d'intérêt pour l'innovation toujours ainsi menacée. Il apparut dès le XVII^e siècle un intérêt à « structurer » le marché industriel, mais en France il fallut attendre 1791 pour qu'une loi définisse la Propriété Intellectuelle et le « brevet d'invention ». Chaque pays a créé sa propre législation d'où la complexité actuelle de la Propriété Industrielle et les efforts d'harmonisation. Par exemple, en Europe, c'est le premier déposant qui est privilégié, alors qu'aux États-Unis c'est le premier inventeur, d'où la surprise pour un européen de se voir opposer un cahier de laboratoire américain, cahier dont il ignorait évidemment l'existence.

C'est une évidence d'affirmer que la mondialisation n'a fait qu'accroître l'intérêt de déposer des brevets, pour l'industrie bien évidemment, mais également pour les structures académiques. Le brevet demeure en priorité un instrument de valorisation de l'innovation, en ce sens il est irremplaçable en dépit des nombreuses polémiques qu'il a suscitées.

Cet instrument de valorisation repose rarement sur un brevet unique et nécessite de faire graviter autour d'un brevet princeps, un réseau de brevets de perfectionnement, permettant le verrouillage d'une technologie. L'identification d'un tel réseau de brevets permet parfois de savoir si une société envisage un développement industriel.

Puisque les chercheurs sont l'eau vive des brevets, la démystification du langage et des concepts ne peut être que profitable. Ce livre œuvre en ce sens, du fait qu'il permet aux hommes de sciences de comprendre le langage des hommes de loi, si important dans la préservation du patrimoine intellectuel.

En conséquence, je pense qu'il est de l'intérêt de tout chercheur de lire attentivement ce livre, fenêtre ouverte sur le monde de la Propriété Industrielle, afin de mieux appréhender l'art des brevets.

Yves Chauvin
Prix Nobel de Chimie
Membre de l'Académie des Sciences

Remerciements

Nous adressons tout d'abord nos remerciements à tous les chercheurs et inventeurs, qui ont été notre source d'inspiration pour l'élaboration de cet ouvrage. Ils ont su nous faire prendre conscience qu'il pourrait être utile d'approcher le monde des brevets avec un éclairage pragmatique.

Nos remerciements vont aussi à tous ceux qui nous ont accueillis dans leur laboratoire, qui ont généreusement répondu à nos questions et tout particulièrement le Professeur Hervé Watier, le Professeur Yves Bigot, le Professeur Alain Goudeau, le Docteur Jean-Louis Houdebine, le Docteur Jean-Paul Renard et le Professeur Jean-Yves Le Guennec. Sachez que vos réponses ont permis de structurer ce livre.

Nous remercions également très chaleureusement :

Yves Chauvin, Prix Nobel de Chimie, membre de l'Académie des Sciences, inventeur de la métathèse, et à l'origine de nombreuses inventions ayant fait l'objet de brevets, qui nous a témoigné son soutien de façon indéfectible et dont les encouragements ont été très rassurants et dynamisants ;

Michel, Directeur de recherche au CNRS, pour ses précieux conseils et son regard d'expert sur la jurisprudence ;

Benoit Castel, *US Patent Attorney*, pour sa relecture constructive des questions de droit américain ;

Grégoire Sanna (aka Sensuko), illustrateur et fidèle compagnon de travail, qui a su allier patience, rigueur et créativité pour mettre des images sur des concepts complexes ;

Claire Lavalette, juriste, pour sa relecture ciselée et ses suggestions toujours très pertinentes, ainsi que pour son enthousiasme réconfortant ;

Rokia Samakee, juriste, pour sa participation active au décryptage de jurisprudences et pour sa bonne humeur communicative ;

Sabine, ingénieur, pour son regard critique sur la description des aspects les plus techniques du livre.

Notre reconnaissance s'adresse également à **Jacques Azema**, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur émérite de l'université Jean Moulin (Lyon III), Directeur Honoraire du Centre Paul Roubier et auteur de nombreux ouvrages dédiés à la Propriété Intellectuelle, pour l'intérêt qu'il a accordé à cet ouvrage non traditionnel dans le domaine, avec une très grande ouverture d'esprit ;

André Bourgoïn, conseil en Propriété Industrielle et mandataire européen, pour son apport de spécialiste en matière de brevets dans le domaine pharmaceutique.

Catherine

Je souhaite également remercier :

- Ernest Gutmann, avec qui j'ai eu la chance de travailler de nombreuses années, dont la profondeur, la rigueur et l'originalité des raisonnements ont toujours suscité mon admiration et qui a su me transmettre son enthousiasme pour ce métier ;
- Philippe Guilguet pour sa disponibilité, sa vivacité à traiter des cas d'espèces complexes, ses grandes connaissances en Propriété Industrielle qui ont permis des échanges enrichissants durant notre longue collaboration ;
- Angélique pour son charisme, sa méthodologie de travail, son dynamisme et sa confiance.

Angélique

Je remercie très chaleureusement :

- Catherine pour avoir bercé mes premiers pas dans ce domaine et les avoir rendu plus sûrs d'année en année par la confiance qu'elle me témoigne. Merci également pour son amitié si précieuse ;
- Laurent pour son soutien, sa patience et ses encouragements.

Table des matières

HISTOIRE DES BREVETS	1
CONCEPTS GÉNÉRAUX	5
Q.1 - Qu'est-ce qu'une invention ?	7
Q.2 - Qu'est-ce qu'un inventeur ?	14
Q.3 - Quelle est la différence entre une « invention » et une « découverte » ?	17
Q.4 - Qu'est-ce qu'un brevet d'invention (<i>Patent of invention</i>) ?	19
Q.5 - Quelle est la durée de validité d'un brevet ?	21
Q.6 - Quelle est la validité géographique d'un brevet ?	24
Q.7 - Quels sont les critères de brevetabilité ?	26
Q.8 - Qu'est-ce que l'état de la technique ?	28
Q.9 - Comment déterminer la nouveauté d'une invention ?	31
Q.10 - Le cas particulier de la nouveauté aux États-Unis	34
Q.11 - Qu'est-ce qu'un homme du métier ?	37
Q.12 - Qu'est-ce que l'activité inventive ?	39
Q.13 - À quoi se réfèrent les notions « susceptible d'application industrielle » et « utilité » ?	42
LES FEUILLETS PRATIQUES	47
Q.14 - Quels éléments ou événements peuvent constituer une divulgation ?	49
Q.15 - Nouveauté aux États-Unis et entrée dans l'art antérieur	53
Q.16 - Est-il possible de protéger une invention après une divulgation par les inventeurs ? Le délai de grâce	56
Q.17 - Dans quelles circonstances peut-on communiquer sur une invention avant le dépôt d'une demande de brevet ? La clause de confidentialité	58
Q.18 - Qu'est-ce qu'un accord de transfert de matériel ?	60
Q.19 - Qu'est-ce qu'un contrat de collaboration ?	61
BREVETABLE OU NON BREVETABLE : INTERPRÉTATION DES CONCEPTS GÉNÉRAUX AU TRAVERS DES EXCEPTIONS	63
Q.20 - Comment interpréter les exceptions à la brevetabilité ?	65
Q.21 - Comment interpréter les exceptions à la brevetabilité dans le domaine des biotechnologies ?	67
Q.22 - Les inventions brevetables dans le domaine des biotechnologies	74
Q.23 - Évolution du caractère technique en France	76
SOLUTIONS ALTERNATIVES OU COMPLÉMENTAIRES AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE BREVET	79
Q.24 - Pourquoi le dépôt d'une demande de brevet n'est-il pas toujours la meilleure solution ?	81
Q.25 - Qu'appelle-t-on « possession personnelle antérieure » ?	83
Q.26 - Qu'est-ce qu'une enveloppe Soleau ?	85

FORME ET CONTENU	87
Q.27 - Comment est structuré un brevet ?	89
Q.28 - Que doit contenir la description ?	90
Q.29 - Qu'est-ce que la suffisance de description ?	92
Q.30 - La description de l'invention aux États-Unis : notion de « <i>Enablement</i> »	94
Q.31 - La description de l'invention aux États-Unis : notion de « <i>Written Description</i> »	95
Q.32 - La description d'une demande de brevet américain : notion de « <i>Incorporated by Reference</i> » ...	96
Q.33 - La description d'une demande de brevet américain : la notion de « <i>Best Mode</i> »	97
Q.34 - Quels sont le rôle et les propriétés des revendications ?	99
Q.35 - Quelles sont les différentes catégories de revendications ?	102
Q.36 - Que désignent « revendication indépendante » et « revendication dépendante » ?	105
Q.37 - Le principe d'unité d'invention	107
Q.38 - L'unité d'invention aux États-Unis	110
LES FEUILLETS PRATIQUES	113
Q.39 - Comment est structuré en pratique un brevet ?	115
Q.40 - Comment sont articulées les revendications ?	118
Q.41 - Quel est le lien entre la description et les revendications ?	121
Q.42 - La suffisance de description et le dépôt de matière biologique	123
Q.43 - Le principe d'unité d'invention à la lumière d'exemples	126
DROITS ET INTERDITS	131
Q.44 - Quelle est la différence entre Inventeur/Déposant/Titulaire ?	133
Q.45 - À qui appartient le droit de déposer une demande de brevet ?	134
Q.46 - Que confère l'obtention d'un brevet d'invention ?	137
Q.47 - À quelle date le droit conféré par le brevet prend-il effet ?	140
Q.48 - Qu'est-ce que le principe de l'épuisement du droit ?	141
Q.49 - Qu'est-ce que la contrefaçon ?	142
Q.50 - Le déroulement d'une action en contrefaçon en France	146
Q.51 - Les juridictions administratives <i>versus</i> judiciaires ?	149
Q.52 - Quelles sont les limites du droit conféré par le brevet ?	150
LA PROCÉDURE	151
Le dépôt de la demande de brevet	153
Q.53 - Qu'est-ce qu'une « première demande » ?	155
Q.54 - Où doit être effectué le dépôt d'une première demande de brevet ?	156
Q.55 - Qu'est-ce que le droit de priorité ?	158
Q.56 - Quel est le rôle de la Défense Nationale ?	162
LES FEUILLETS PRATIQUES	165
Q.57 - Quelles sont les étapes préalables à la rédaction d'une demande de brevet ?	167
Q.58 - Qu'est-ce qu'une recherche d'antériorités ?	169
Q.59 - Qu'est-ce qu'une étude de brevetabilité ?	170
Q.60 - Quel est le moment le plus propice au dépôt d'une demande de brevet ?	172
Q.61 - Quels sont les éléments nécessaires au dépôt d'une demande de brevet ?	174
Q.62 - Le dépôt d'une demande de brevet et le droit au brevet	176

Q.63 - Qu'est-ce qu'une procédure d'interférence ? Spécificité du droit américain	177
Q.64 - Qu'est-ce qu'un cahier de laboratoire ?	180
Q.65 - Quelle importance donner à un compte-rendu de réunion scientifique ?	182
Q.66 - Quels sont les avantages d'un premier dépôt (dépôt prioritaire) en France, en Europe, aux États-Unis ou <i>via</i> le système PCT ?	183
Q.67 - Quelle est la différence entre une demande de brevet et un brevet ?	185
Q.68 - Comment faire la distinction entre une demande de brevet et un brevet ? Illustration par les pages de garde	187
Q.69 - Les différents titres de Propriété Industrielle	194

La recherche 197

Q.70 - Qu'est-ce qu'un rapport de recherche ?	199
Q.71 - Comment répondre à un rapport de recherche ?	201

L'extension 203

Q.72 - En quoi consiste l'extension de la protection de l'invention à l'étranger ?	205
Q.73 - Qu'est-ce qu'une demande internationale ?	207
Q.74 - Les grandes lignes de la procédure PCT (<i>Patent Cooperation Treaty</i>)	210

LES FEUILLETS PRATIQUES 213

Q.75 - Quels sont les avantages de chacune des voies d'extension ?	215
Q.76 - Comment établir le choix des pays à protéger ?	217
Q.77 - Que faire des résultats générés après le dépôt d'une demande initiale de brevet ?	218

La publication 221

Q.78 - La publication des demandes de brevet : à quels moments et quelles implications ?	223
Q.79 - Comment rechercher une demande de brevet publiée ?	226
Q.80 - Quel est le meilleur moment pour soumettre une publication scientifique après le dépôt d'une demande de brevet ?	227

L'examen de la demande 229

Q.81 - En quoi consiste l'examen de la demande de brevet ?	231
Q.82 - Qu'est-ce qu'une notification ?	233
Q.83 - Qu'est-ce qu'une procédure orale ?	235

LES FEUILLETS PRATIQUES 237

Q.84 - Les différents types de notifications	239
Q.85 - Comment lire une lettre officielle et y répondre ?	243
Q.86 - Est-il possible de suivre le dialogue entre un examinateur et un déposant dans le cadre de l'examen d'une demande de brevet ?	246
Q.87 - Une demande de brevet est-elle modifiable en cours de procédure ?	247

La délivrance 249

Q.88 - La délivrance du brevet : formalités à accomplir	251
Q.89 - L'extension de la durée de validité : le CCP	253
Q.90 - Quelle est la durée de validité d'un brevet américain ?	255

Modification des revendications après délivrance : moyens et enjeux	257
Q.91 - Pourquoi modifier les revendications après délivrance et qui peut le faire ?	259
Q.92 - Qu'est-ce qu'une procédure d'opposition ?	261
Q.93 - Qu'est-ce qu'une procédure de limitation et de révocation ?	263
Q.94 - Qu'est-ce qu'une procédure de réexamen (<i>reexamination</i>) ?	264
Q.95 - Qu'est-ce qu'une procédure de re-délivrance (<i>reissue</i>) ?	266
 POUR RÉSUMER	 267
Q.96 - La procédure française	269
Q.97 - La procédure européenne	272
Q.98 - La procédure internationale (PCT)	275
Q.99 - Les différentes voies pour obtenir un brevet européen	279
Q.100 - Les différentes voies pour obtenir un brevet américain	281
Q.101 - Loi et pratique : quelles sont les différences majeures entre les États-Unis et l'Europe ?	283
 DOSSIER JURISPRUDENCE	 287
Inventeur	289
Invention	293
Nouveauté	294
Homme du métier	299
Activité inventive en Europe	303
Activité inventive aux États-Unis	315
Suffisance de description	323
<i>Enablement</i>	326
<i>Incorporated by Reference</i>	328
<i>Written Description</i>	330
<i>Best Mode</i>	332
Droit de priorité	336
Opposition	338
Exceptions à la brevetabilité (procédés essentiellement biologiques)	339
<i>File Wrapper Estoppel</i>	342
 ANNEXES	 345
 POSTFACE	 363
 BIBLIOGRAPHIE	 364

Index thématique

Terme	Question
<i>Abstract</i>	14
Accord de secret/accord de confidentialité/clause de confidentialité	17, 80
Action en revendication de propriété	45, 62
<i>Action on the merits</i>	81
Action en nullité d'un brevet – à titre reconventionnel	7, 14, 29, 45, 47 50, 91
Activité inventive	1, 7, 8, 11, 12, 57, 59, 67, 70, 78, 81, 82, 88, 92, 94
<i>Affidavit</i>	10
Art antérieur (cf. état de l'art)	8, 9, 10, 12, 14, 15, 28, 37, 38, 40, 43, 55, 57, 58, 59, 85, 86, 87, 91, 92, 94
Arrière-plan technologique	70, 71
Autorisation de Mise sur le Marché	4, 13, 49, 52, 89
Autorité de dépôt internationale (micro-organisme)	42, annexe 4
Ayant cause	45
<i>Best Mode</i>	33
Bonnes mœurs	20, 21
Brevet d'invention – annulation (action en nullité) – révocation (procédure d'opposition) – américain – européen – français	4 29, 45, 91 29, 91, 92 78, 90, 100 42, 97, 99, annexe 1 54, 70, 78, 88, 96
Brevetabilité – critères (de) . activité inventive . application industrielle . nouveauté – double – exception (à la) – opinion (sur la)	7 7, 12 7, 13 7, 9, 10, 15 8 20, 21 74, 75, 82
Bulletin européen des brevets	88
Bulletin Officiel (Fr.)	88
Cahier de laboratoire	2, 25, 64
Cédant/Cessionnaire	46
Certificat complémentaire de protection	5, 69, 89, annexe 6
Certificat d'obtention végétale	21
Certificat d'utilité	61, 69, 81
Cession de brevet (contrat de cession)	46
Chambre de Recours de l'Office Européen des Brevets	21, 51, 81, 92, 93

Le brevet d'invention

Choix d'espèce (<i>selection of species</i>)	38
Compte-rendu de réunion scientifique	65
Concept unitaire inventif (<i>cf. Markush</i>)	37
<i>Conception</i> (<i>cf. Conception de l'invention</i>)	2, 63
Concessionnaire/Licencié	46
Confirmer une demande de protection	6
– phase nationale issue d'un PCT	73
– validation	76, annexe 1
Contrats	
– cession	46
– collaboration (recherche/développement)	17, 19
– confidentialité	17, 80
– licence	46
– sous-traitance	14, 17
– transfert de matériel	17, 18
Contrefaçon	
– actes (de)	46, 49
– action (en) (procès)	25, 29, 47, 49
– assignation (en) (action au fond)	50
– conclusions	50
– défendeur	50
– directe	46, 49
– exceptions	52
– indirecte	46, 49
– saisie	50
Critères de brevetabilité (<i>cf. brevetabilité</i>)	7
Découverte	3
Déclaration de priorité	55, 61
Délai	
– de grâce	10, 16 , 53, 101
– de mise au secret	56
– de priorité	55 , 71, 72, 77, 99, 100
Délivrance du brevet	57, 69, 82, 88
Demandeur	
– déposant	44
– action en contrefaçon	50
Demande	
– de brevet	1, 4, 5, 60, 66, 67, 68
– <i>continuation</i> (CNT)	69
– <i>continuation in part</i> (CIP)	69
– divisionnaire	37, 38, 69
– intermédiaire	55 , 77
– internationale	15, 66, 68, 73, 74
– mère/de base/parente	69
– première, prioritaire	53, 54, 55, 66
– provisoire	66, 69
– régulière	10
– retrait (de la)	24, 78
– sous priorité	55
Déposant (<i>cf. Demandeur</i>)	44
Dépôts centralisés	72, 73, 74, 75
Dépôt initial/demande prioritaire	53

Index thématique

Description	27, 28, 41
– exemples	28, 29
– suffisance/insuffisance (de)	7, 11, 29, 31, 42, 92
Deuxième application thérapeutique	21, 23, 35, 59
<i>Disclosure</i> (cf. Description)	28
Division	
– d'examen	81, 83, 93
– d'opposition	92
Divulgateion	8, 14, 16, 78, 80
– générique (générale)	9
– spécifique	9
Dossier de procédure	86, 87
Droit de priorité	53, 54, 55
eLab Notebook (cf. Cahiers de laboratoire)	64
<i>Election of species</i> (cf. Choix d'espèce)	38
<i>Enablement</i> (cf. Utilité)	7, 30
Enveloppe Soleau	25, 26
Épuisement du droit/extinction relative du droit	48
État de l'art/de la technique	8
<i>Ex post facto analysis</i>	12
Examen	1, 73, 74, 81, 82, 84, 85, 86
Examen préliminaire international	73, 74
Examineur	7, 12, 14, 28, 29, 37, 81, 82 , 86
Exception d'usage expérimental	52
Exemple (cf. Description)	28, 29
Exploitation	
– monopole (d')	4, 46
– droit (exclusif) (d')	4, 5, 46
Extension de la protection à l'étranger	55, 72, 69
Extension de la protection par voie nationale/internationale	72, 75
Extension de la durée de protection (cf. Certificat complémentaire de protection)	Annexe 6
Extension directe en Europe	99
Extinction absolue du droit	48
<i>File Wrapper Estoppel</i>	101
<i>First to invent/first to file</i>	62, 63, 101
<i>Gebrauchsmuster</i> (cf. Modèle d'utilité allemand)	69
Grande Chambre de Recours de l'Office Européen des Brevets	51
Homme du métier/de l'art	2, 11, 12
<i>Incorporation by Reference</i>	32
<i>Information Disclosure Statement</i>	10, 71
Interférence	62, 63
<i>Interview</i>	81
Inventeur	2, 44, 45, 62

Le brevet d'invention

Invention	
– biotechnologique	21, 22
– conception (de l') (US)	2, 63
– distincte/indépendante	38
– de mission	45
– hors mission attribuable/non attribuable	45
– priorité (sur l')	63
– unité (d')/non unité (d')	37, 38
<i>Jepson (cf. Revendication)</i>	35
Juridiction	51
Jurisprudence	1, dossier Jurisprudence
Lettre officielle (cf. Notification)	81, 82, 84, 85
Liberté d'exploitation (étude de)	34, 46, 67
Licencié	46
License (contrat de licence)	46
Mandataire	44
<i>Markush (cf. Revendication)</i>	35, 37
Matière biologique/micro-organisme	21, 22, 42, annexe 4
Mémoire d'opposition	92
<i>Milestones</i>	46
Modèle d'utilité allemand (cf. <i>Gebrauchsmuster</i>)	69
<i>New Drug Application</i>	89
<i>Non-Obviousness (cf. Activité inventive)</i>	7, 12
Note technique	57
Notification	81, 84
– de délivrance du brevet	82
– d'irrégularité	82
– de perte de droits (Eu)	82
– de rejet de la demande	82
Nouveauté	
– absolue (Eu)	9, 101
– relative (US)	10, 101
Numéro de dépôt	78
Numéro de publication	78
Objection/Examen	
– de forme et de fond	85, 86, 87
Opinion écrite (notification)	74, 98
Opposition	
– cf. Procédure d'opposition	29, 78, 82, 83, 91, 92
– cf. Mémoire d'opposition	92
Ordre public	20, 21
<i>Patent Term Extension</i>	89, annexe 6
PCT	6, 74, 98, annexe 2
Perfectionnement	1, 7, 9, 10
Pertinence de documents, d'antériorités, etc.	9, 70, 71
Phase nationale (passage en)	15, 71, 73, 74, 76, 78, 100, annexe 5

Index thématique

Position de repli	36, 40
Possession personnelle antérieure (PPA)	25, 64, annexe 3
Poster	8, 14
Pourvoi en cassation	50, 51
Présomption de validité	47
Priorité (Droit de priorité)	53, 55
Privilège du fermier	49
Problème technique	1, 9, 12, 20, 43, 57, 59
Procédé microbiologique	21
Procédure	81
– d'examen	69, 70, 83, 84, 86, 92
– <i>ex parte</i> (US)	94
– <i>inter partes</i> (US)	94
– de limitation (Eu)	93
– d'opposition (Eu)	83, 91, 92
– orale	81, 83, 92
– de recours	82, 83
– de re-délivrance (<i>reissue</i>) (US)	91
– de réexamen (<i>reexamination</i>) (US)	91, 94
– de révocation (Eu)	92, 93
Procédé de préparation (cf. Produit)	35
Produit	
– intermédiaire/final	37
– procédé de préparation	35
– revendication (de)	34
– structure (défini par sa)	35
Produit naturel	3
<i>Provisional application</i> (cf. Demande provisoire)	66, 69
Publication	
– de la demande de brevet	78, 79
– du brevet	88
– internationale	74
Publication scientifique	8, 14, 16, 80
Races animales	20, 21
Rapport de recherche	
– en France	61, 70, 71, 96
– en Europe	70, 71, 97
– internationale	71, 73, 74, 98
Recherche (cf. Rapport de recherche)	96, 97, 98
<i>Reduction to practice</i>	2, 63
<i>Reexamination</i> (US) (cf. Procédure de réexamen)	91
<i>Reissue</i> (US) (cf. Procédure de re-délivrance)	91
<i>Rejoinder</i>	38
<i>Reply with Traverse</i>	38
<i>Request for Continued Examination</i>	81
Requête en délivrance	61
Requête en examen	81

Le brevet d'invention

Requête en poursuite de la procédure (Eu)	82
Requête en <i>restitutio in integrum</i> (Eu)	82
<i>Restriction Requirement</i>	81, 101
Retrait de la demande (<i>cf.</i> Demande)	78
Revendication	27, 34, 40, 41
– catégorie (de)	35
– combinaison (de différentes catégories)	37
– dépendante/indépendante (ou principale)	36
– déposée/délivrée	34
– étendue de la protection	27
– <i>Jepson</i>	35
– jeu (liste)	34
– limitation (de la portée d'une)	67, 71, 93
– <i>Markush</i>	35, 37
– modification	34
– Omnibus	35
– de produit/procédé/application	35
– <i>Reach through claims</i>	35
<i>Reverse engineering</i>	14
Saisine	49, 51
Solution de l'expert	42
Solution technique (<i>cf.</i> Problème technique)	1, 9, 12, 20, 43, 57, 59
<i>Specification</i> (<i>cf.</i> Description)	28
Suffisance de description (<i>cf.</i> Description)	7, 11, 28, 29
Sursis à statuer	47, 50
Taxes	61
– délivrance	88
– dépôt	61
– examen	81
– impression	88
– liste de séquences	61
– longueur	61
– opposition	92
– recherche	61
– revendication	61
<i>Terminal Disclaimer</i>	90
Titulaire	44
Traité de Budapest	42, annexe 4
Tribunal	51
<i>TSM</i> (test)	12
Unité d'invention (<i>cf.</i> Invention)	37, 38
<i>Upfront</i>	46
Utilité	7, 13
– spécifique	13
– substantielle/pratique	13
Validation (<i>cf.</i> Confirmer demande de protection)	6, 76
Variété végétale	21
<i>Written Description</i>	31

Liste des abréviations

ADN	Acide désoxyribo-nucléique	IPRP	<i>International Preliminary Report on Patentability</i>
AMM	Autorisation de Mise sur le Marché	ISA	<i>International Searching Authority</i>
APP	Agence pour la protection des programmes	ISR	<i>International Search Report</i>
ApplFT	<i>Application Full Text</i>	JO	Journal officiel
ARIPO	<i>African Regional Intellectual Property Organization</i>	MPEP	<i>Manuel of Patent Examining Procedure</i>
ARN	Acide ribonucléique	MTA	<i>Material Transfert Agreement</i>
ATCC	<i>American Type Culture Collection</i>	NDA	<i>New Drug Application</i>
ATM	Accord de transfert de matériel	OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
BEB	Bulletin Européen des Brevets	OEAB	Organisation Eurasienne des Brevets
BOPI	Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle	OEB	Office Européen des Brevets
BPAI	<i>Board of Patent Appeals and Interferences</i>	OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
BPI	Bureau de la Propriété Intellectuelle	PatFT	<i>Patent Full Text</i>
CAFC	<i>Court of Appeals for the Federal Circuit</i>	PCT	<i>Patent Cooperation Treaty</i> (Traité de Coopération en matière de Brevets)
CBE	Convention sur le Brevet Européen	PI	Propriété Intellectuelle ou Propriété Industrielle
CCP	Certificat complémentaire de protection	PPA	Possession personnelle antérieure
CCPA	<i>Court of Customs and Patents Appeals</i>	RCE	<i>Request for Continued Examination</i>
CIP	<i>Continuation In Part</i>	REPI	Rapport d'examen préliminaire international sur la brevetabilité
CPI	Code de la Propriété Intellectuelle	RNB	Registre national des brevets
COV	Certificat d'obtention végétale	RPIB	Rapport préliminaire international sur la brevetabilité
CNCM	Collection nationale de cultures de micro-organismes	RRD	Rapport de recherche « définitif »
CNT	<i>Continuation</i>	RRI	Rapport de recherche internationale
DEA	Diplôme d'études approfondies	RRP	Rapport de recherche préliminaire
DGA	Direction générale de l'Armement	TGI	Tribunal de Grande Instance
DSM	<i>Deutsche Sammlung von Mikroorganismen</i>	TSM	<i>Teaching, Suggestion, Motivation</i>
EEE	Espace Économique Européen	UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
EPO	<i>European Patent Office</i>	USC	<i>United States Code</i>
FDA	<i>Food and Drug Administration</i>	USPTO	<i>United States Patent and Trademark Office</i>
IDS	<i>Information Disclosure Statement</i>	USPQ	<i>United States Patents Quarterly</i>
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle	WO	<i>Written Opinion</i>
IPEA	<i>International Preliminary Examination Authority</i>		
IPER	<i>International Preliminary Examination Report</i>		

Schéma synthétique de la procédure de délivrance en France

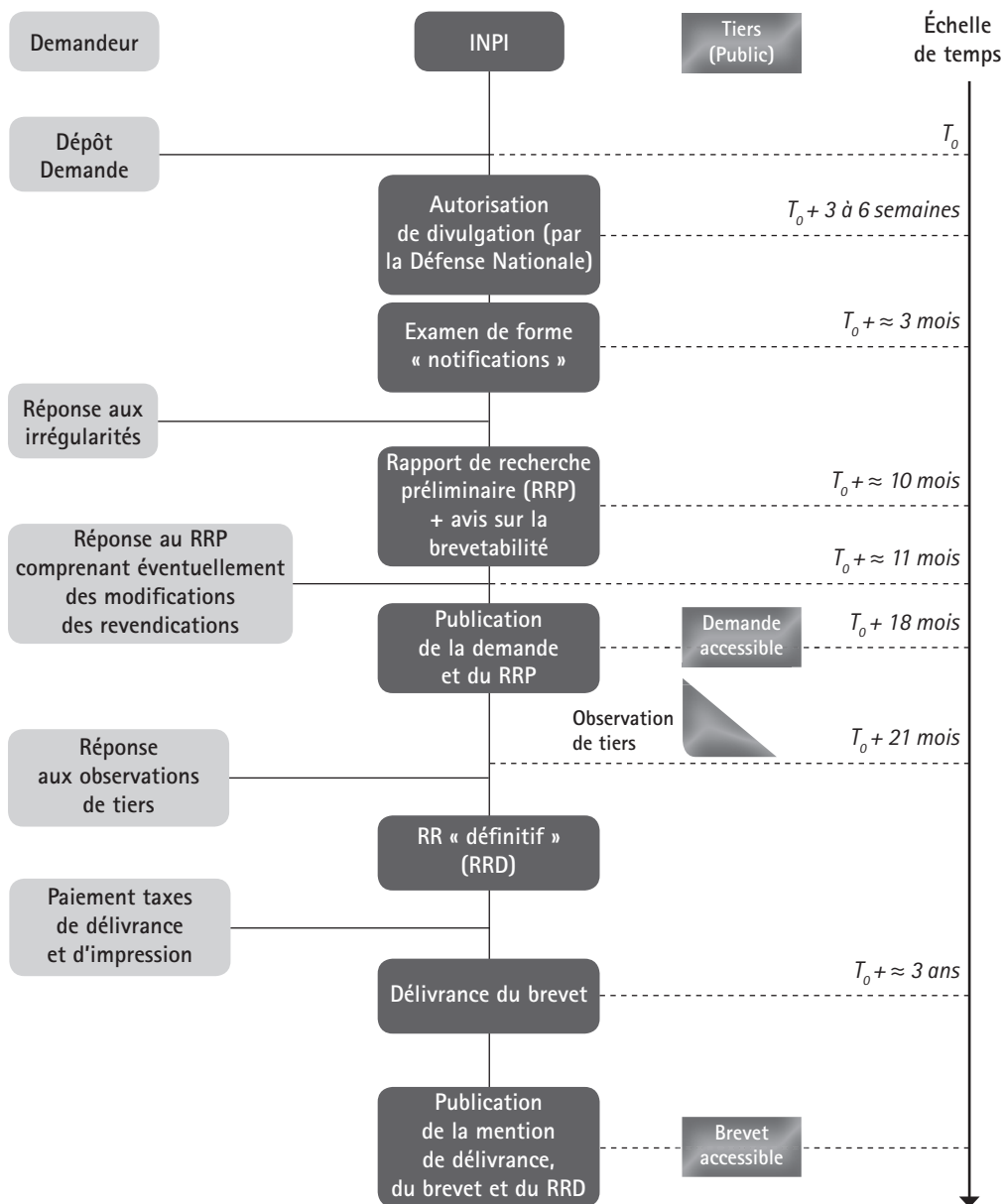
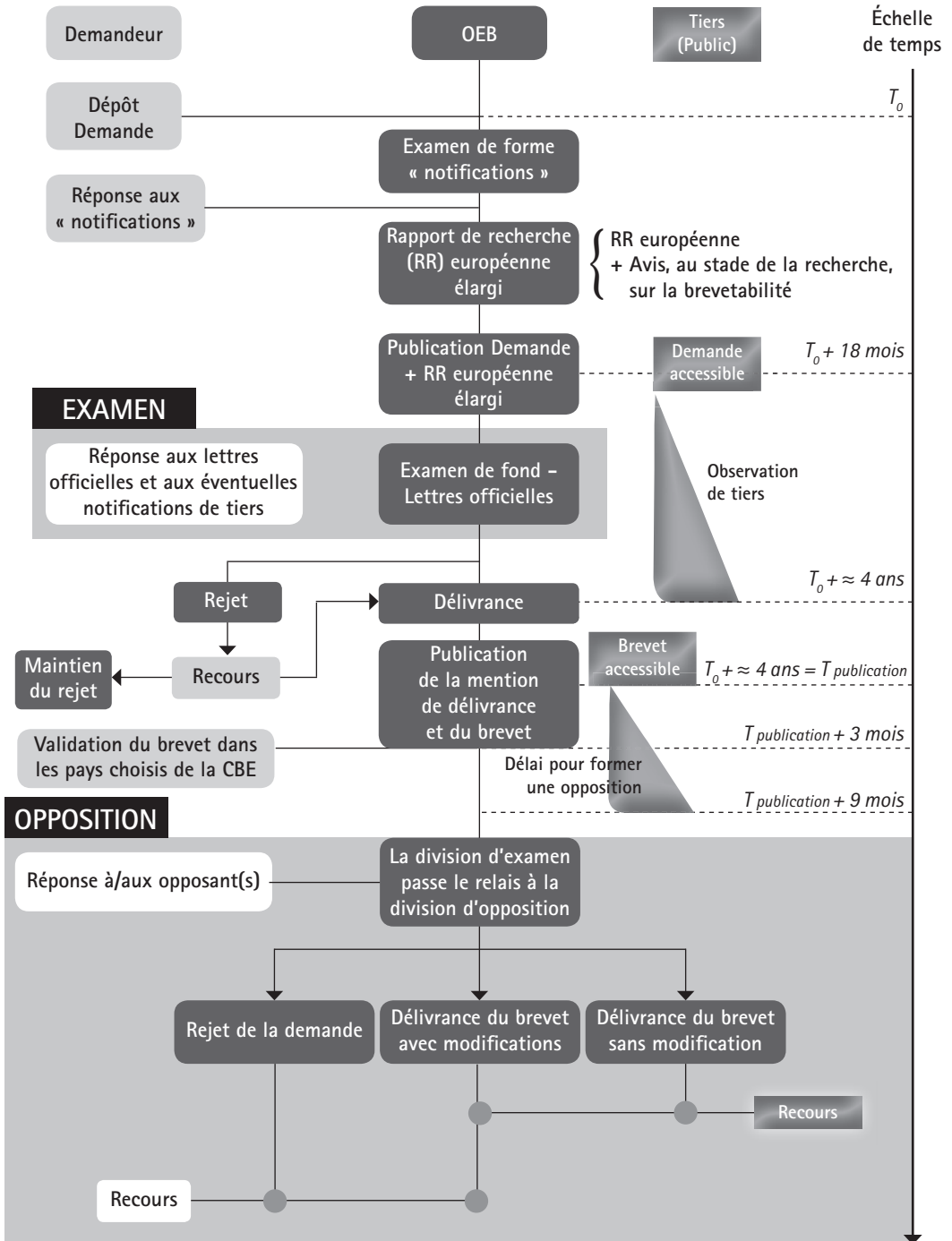


Schéma synthétique de la procédure de délivrance en Europe



Guide pratique en 101 questions

LE BREVET D'INVENTION

La cause des inventeurs

Et si les professionnels de la recherche avaient besoin d'une boussole, pour explorer les paysages complexes de la Propriété Industrielle, en suivre les méandres et en comprendre les arcanes. De nombreux inventeurs peuvent en effet relater que leur expérience dans le monde des brevets, s'assimile à une course d'obstacles et d'endurance entre les formalités administratives, les délais, la compréhension des concepts tels que l'activité inventive, et les interactions parfois arides avec les examinateurs des différents Offices de Brevets.

Nul n'est besoin de rappeler que sans les inventeurs, il n'y aurait pas d'invention et que l'invention est la clé de voûte du brevet. La protection des inventions résultant du tissage de la science ou de la technique et du droit, les professionnels de la recherche doivent pouvoir accomplir leur vocation de bâtisseurs du futur dans de sereines conditions.

Ce livre vise à renforcer le trait d'union entre les acteurs du monde de la recherche et les spécialistes de la Propriété Industrielle en permettant des échanges toujours plus fructueux, en vue de mieux pérenniser et valoriser le patrimoine intellectuel créé. Si la protection d'une invention ne rime plus dans l'esprit des chercheurs avec « parcours du combattant », « perte de temps » ou « frein à la publication », alors notre objectif sera atteint.

Catherine Grosset-Fournier, Ingénieur de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris, Conseil en Propriété Industrielle, Mandataire agréé auprès de l'Office Européen des Brevets.

Angélique Dacheux, titulaire d'un doctorat en Sciences de la vie, mention Immunologie et d'un master de Droit des Biotechnologies, Ingénieur brevets.

Cet ouvrage expose l'ensemble des concepts généraux du droit des brevets, applicables à tous les domaines techniques, et est illustré par des exemples issus de la chimie, de la biologie, des biotechnologies et de la pharmacie.

www.lavoisier.fr



978-2-7430-1449-0